

DES NOUVELLES DU PATRIMOINE



de Beaufort et sa Vallée en Anjou

Octobre 2018

Cette lettre prolonge et actualise le site Internet ouvert depuis 2006 pour présenter le fruit des recherches réalisées au sujet du patrimoine beaufortais.
<http://beaufortenvallée.net>

Au sommaire :

- 1 – Disparus en mer Méditerranée le 4 octobre 1916
- 2 – Trois Isabelle pour trois châteaux
- 3 – Retour sur la visite guidée du 16 septembre



1 – Disparus en mer Méditerranée le 4 octobre 1916

Le mois prochain auront lieu les cérémonies de commémoration du centenaire de l'armistice qui a mis fin à la Grande guerre de 1914-1918.

Ce conflit mondial a causé la mort de plusieurs millions de personnes.

*Heureux ceux qui sont morts pour la terre charnelle
Mais pourvu que ce fut dans un juste guerre.
Heureux ceux qui sont morts pour quatre coins de terre.
Heureux ceux qui sont morts d'une mort solennelle.*

...

Charles Péguy a écrit cela en 1913 avant d'être mobilisé dans le nouveau conflit et de mourir lui-même sur le front, le 5 septembre 1914, un mois après le début de la guerre.

Il y eut malheureusement, des morts moins solennelles et pour des terres plus lointaines.

En août 1916, l'armée française d'Orient est créée au sein du commandement des armées alliées en Orient. Les troupes combattent sur le front des Balkans en soutien de l'armée serbe, face aux bulgares.

Le 19 septembre, le ministre des Armées envoie une circulaire : « *En raison de la nécessité de ravitailler d'urgence les troupes d'infanterie d'étapes de l'armée d'Orient et de l'impossibilité de puiser sur les ressources de l'intérieur les effectifs nécessaires dans les délais voulus, j'ai décidé qu'un renfort de 1 000 soldats territoriaux encadrés seront prélevés sur l'ensemble des bataillons territoriaux du camp retranché de Paris, choisis parmi les classes 1893-1894 et répartis en trois détachements ... dont le 3^e sur le 4^e bataillon du 113^e régiment territorial, qui comptait 310 hommes* ».

C'est ainsi que 103 hommes du 230^e régiment d'infanterie territoriale intègrent le 113^e RIT, le 26 septembre, suite à une décision du gouverneur de Paris du 23 septembre. Les détachements doivent rejoindre Salonique, au plus vite. Les soldats ont quarante trois ans et ne sont plus en âge de combattre au front.

Le 230^e RIT est basé à Chartres, mais en 1916 il est placé dans le camp retranché de Paris, les soldats s'occupant à des travaux et corvées diverses.

Pour l'affectation aux détachements, on a recourt aux volontaires, et parmi les sous-officiers, caporaux et soldats appartenant à la classe 1893, on tire au sort, dès le 23, dans le bureau du colonel. Il y a des exemptions prévues, en particulier pour les pères de plus de trois enfants. Les hommes choisis partiront en tenue de campagne, avec le fusil modèle 1907. Ils doivent rejoindre le dépôt du 113^e RIT à Toulon. Un des leurs ne partira pas, il vient d'annoncer qu'il est père d'un quatrième enfant.

Plusieurs soldats des Pays de Loire sont ainsi regroupés à la gare de Juvisy, le mardi soir 26 septembre 1916, pour prendre le train de Toulon. Parmi eux, il y a Léon-Louis Raimbault, meunier à Gée, en Maine-et-Loire. Il est marié depuis le 12 mai 1902 à Marie-Marguerite Poupin. Il a deux filles Léonie et Marguerite. Salonique, c'est loin à plusieurs points de vue, mais il paraît que là-bas, dans l'armée d'Orient, les poilus sont planqués.

Le détachement arrive à Toulon le mardi 3 octobre à 10 heures et aussitôt on conduit les soldats devant le paquebot du nom de Gallia. Là, se retrouvent au total 340 marins d'équipage, 1650 soldats français, 350 soldats serbes et une centaine de mulets.

La Gallia est un paquebot transatlantique qui appartient à la compagnie Sud-Atlantique. Il a été réquisitionné le 16 mai pour effectuer des transports de troupe pour l'armée d'Orient. Armé sommairement en croiseur auxiliaire, il a déjà réalisé plusieurs voyages.

À un moment où la guerre sous-marine est violente, pour la sécurité du voyage, ce jour du 3 octobre, il doit être accompagné d'un navire convoyeur. Ce dernier retardé par un incident, le commandant du Gallia décide de ne pas l'attendre et quitte le quai à 17 heures 30. Il est au large des côtes de la Sardaigne autour de midi le lendemain. C'est à 17 heures, qu'un des soldats montre à son camarade un sillage bizarre dans l'eau.

La suite est malheureusement dramatique. Le Gallia se retrouve à portée d'un sous-marin commandé par le plus grand as allemand de tous les temps. Une seule torpille atteignant la soute pleine d'un chargement de munitions cause le naufrage du Gallia en quinze minutes.

Dans la plus grande détresse et panique, les hommes cherchent, par tous les moyens, à rejoindre les chaloupes et radeaux au milieu des débris flottants. Voir Image ci-contre. On aperçoit à l'horizon une autre équipage.



Deux embarcations ont ainsi pu rejoindre la côte et donner l'alerte. Les autres survivants sont recueillis, le lendemain, par des bateaux déroutés, notamment par le Château-Renault.

L'information des journaux a bien entendu été censurée. Le « Petit courrier », journal angevin, publie, le mardi 10, un simple communiqué du ministère de la Marine.

*« Le transport GALLIA est torpillé par un sous-marin allemand,
1362 hommes sont sauvés jusqu'à ce moment. »*

Le lendemain, le journal publie quelques informations complémentaires. Une première liste de marins survivants est publiée par le ministère de la Marine. Elle comporte 328 noms sur les 340 embarqués. Pour les soldats qui relèvent du ministère de la Guerre, seuls les régiments impliqués sont cités. Les familles seront informées individuellement.

Dresser la liste des disparus demande du temps. Il faut attendre le 2 mars 1917, pour qu'une liste de 1 300 soldats présumés décédés fasse l'objet d'un avis ministériel. Le 2 juillet 1917, le tribunal civil de Toulon rend un jugement collectif de déclaration de décès pour compter du 4 octobre 1916, pour tous les disparus du Gallia « morts pour la France ».

Léon Raimbault de Gée comme François Joulain de Vern d'Anjou figurent dans cette liste, avec 130 autres compagnons du 113^e RIT.

Charles Péguy avait poursuivi :

*Heureux ceux qui son morts dans un dernier haut-lieu,
Parmi tout l'appareil des grandes funérailles.*

2 – Trois Isabelle pour trois châteaux

Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, a acheté le comté de Beaufort en 1594. En 1601, ayant un grand besoin d'argent, il en cède le bénéfice à Scipion Sardini. Ayant remboursé ce dernier, Henri de la Tour revient en possession du comté en 1608.

Isabelle de la Tour, dame de Limeuil, femme de Scipion, prend donc en 1601 le titre de comtesse de Beaufort.

Isabelle est une cousine de Henri de la Tour. Intelligente et jolie femme, elle avait appartenu à l'« escadron volant » créé par Catherine de Médicis pour occuper les loisirs des « Grands » de l'entourage du Roi. Ainsi, Isabelle de Limeuil avait, en particulier, été chargée d'exercer ses talents auprès de Louis, prince de Condé.

Ce qui n'était pas dans le contrat, c'est qu'elle accouche d'un enfant, presque en pleine audience solennelle, alors que le Roi était à Dijon. Elle avait eu juste le temps de rejoindre une antichambre. Le prince ne pouvait en nier la paternité. C'était le 25 mai 1564.

Catherine de Médicis, très mécontente, envoya Isabelle réfléchir dans un couvent, avant de lui pardonner et de lui choisir un mari qui pouvait lui apporter un confort de vie impossible à refuser.

Le choix se porte sur Scipion Sardini, un riche banquier toscan, venu en France dans l'entourage de Catherine de Médicis. On lui a confié la collecte de certaines taxes royales. Quand il épouse Isabelle en 1567 ou 1569, il est considéré comme le premier fermier général du royaume. On lui reconnaît deux cent mille livres de rente.

Le couple va résider dans l'hôtel de style Renaissance que Scipion s'est fait construire à Paris. Pour mieux suivre la Cour du Roi dans ses nombreux déplacements à Blois, notamment sous Henri III, Scipion a fait rénover un hôtel dans cette ville, rue du Puits-Châtel. Isabelle y connaît une vie fastueuse. Elle y règne sur une armée de domestiques, dans des appartements décorés au goût italien. Le train de vie est princier, près de la Cour fréquentée assidûment. Isabelle a cent fois plus de bijoux, de fourrure, de draps d'or qu'elle n'en eût jamais en concubine du prince de Condé, plutôt pingre et bossu.

En 1601, quand Scipion devient par engagement comte de Beaufort, Henri III et Catherine de Médicis sont décédés depuis douze ans. Henri IV est roi de France et Scipion Sardini perd peu à peu de son influence à la Cour. Il fait encore des affaires. Il a acheté le château de Chaumont et le château de Serrant. Il va s'occuper du Château de Beaufort.

Il y fait établir un inventaire des travaux à réaliser pour qu'il reste habitable. Il en coûterait plus de dix mille livres sans compter les couvertures et les pavages à traiter en découverte. Des travaux vont être commandés progressivement, au moins entre 1602 et 1605. La famille Sardini va y veiller, en particulier Isabelle et ses enfants, à l'occasion de quelques séjours. Isabelle est à Beaufort le 19 décembre 1604. Elle signe le registre de baptême de l'église Notre-Dame. Elle est de nouveau marraine le 20 avril 1605, et son fils Paul, sieur de Jouy, est parrain.

Un autre fils, Alexandre, vicomte de Buzency, avait été parrain le 11 août 1603. Il avait d'ailleurs, à ce moment là, commandé des travaux en se présentant comme capitaine-gouverneur du château et de la Ville de Beaufort.

Un autre personnage, nommé Nicolas, apparaît à plusieurs reprises près de Isabelle de Limeuil. Il est son fils, mais bien qu'il se présente sous le nom de Nicolas Sardini, il n'est pas cité dans la succession de Scipion. Il y a une forte présomption qu'il soit, en réalité, le fils naturel de Louis prince de Condé, dont il fut question ci-dessus.

Dans le logis seigneurial du château de Beaufort, La comtesse Isabelle a son appartement. Une chambre est affectée à la dame de Talcy. C'est Isabelle Sardini, fille et sœur des précédents.

Isabelle Sardini, née vers 1570 est le premier enfant du couple. À Blois, les Sardini ont l'occasion de rencontrer Jehan Salviati seigneur de Talcy, au nord de Blois. Salviati est un ancien banquier italien, comme Sardini. Les deux familles se rapprochent. Forèse, le fils aîné des Salviati, est gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère du Roi, en 1583. Forèse a une trentaine d'année. Il est devenu seigneur de Talcy, à la mort de son père en 1574. Après le décès de « Monsieur » en 1584, Forèse est nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. Il est temps de le marier. On lui choisit Isabelle Sardini qui n'a que quatorze ans. Forèse n'est pas un bon gestionnaire. Il dépense sans compter pour assurer son train de vie à la Cour. À sa mort en 1600, il est ruiné et il reste à désintéresser trente cinq créanciers.



Isabelle, devenue dame de Talcy, va devoir régler la succession, pour elle et ses deux filles mineures. Un tuteur est nommé pour ces dernières. L'avenir est sombre d'autant plus que Scipion, ne faisant pas confiance à son gendre, a pris des dispositions testamentaires pour priver sa fille de succession éventuelle pendant un délai de quinze ans après son décès.

Le domaine de Talcy est finalement saisi et mis en vente aux enchères en 1603. Par un détour mystérieux, l'adjudicataire qui a payé 20 000 livres remet le domaine à Isabelle Sardini. Elle continue à y vivre avec ses deux filles, en se contentant toutefois d'un train de vie modeste.

Isabelle Salviati est sa fille aînée. Une dizaine d'année après l'épisode de la vente, Isabelle qui doit avoir autour de seize ans, tombe follement amoureuse d'un cousin germain de sa mère, Louis de Lamarck, marquis de Mosny, conseiller d'État. Louis est beaucoup plus âgé, mais surtout, il est marié. Isabelle ne veut connaître que lui et la passion est réciproque. Une relation suivie bien qu'illégitime s'installe. Quatre enfants vont naître hors mariage, entre 1615 ou 1620 et 1626. Louis est décédé en 1625, avant la naissance du dernier enfant.

Isabelle Salviaty est très attachée à Talcy. En 1633, elle décide de racheter le domaine à sa mère, qui de nouveau doit faire face à des créanciers. La vente est conclue à 21 000 livres. Après paiement des dettes, il ne reste à Isabelle Sardini que 7 140 livres. Celle-ci décide de quitter Talcy pour aller vivre à Chaumont, chez son frère Nicolas devenu gouverneur de la place.

La nouvelle dame de Talcy est désormais Isabelle Salviati, petite fille d'Isabelle de Limeuil, décédée à Paris, le 25 mars 1609, et ramenée à Chaumont, par son fils Nicolas, pour être inhumée en l'église Saint Nicolas, à côté de son mari Scipion décédé l'année précédente.

Isabelle Sardini, complètement ruinée, décède le 22 juin 1642. Elle est inhumée près de ses parents à Chaumont.

Isabelle Salviati décède à Talcy le 16 décembre 1643, après avoir restauré le château et aménagé à son goût personnel. Elle demande à être inhumée dans la chapelle des filles de Sainte Marie, près de sa maison.

Ses enfants survivants, Louis et Marie, finalement légitimés par Louis XIII, lui succéderont. Marie reçoit 2 000 livres et la moitié des bijoux et des meubles. Louis de Lamarck reçoit tout le reste.

3 – Retour sur la visite guidée du 16 septembre

À l'occasion des journées du patrimoine 2018, une visite guidée de la rue du Général Leclerc de Beaufort-en-Vallée, avait été programmée pour l'après-midi du 16 septembre dernier. Le beau temps aidant, un groupe d'une quarantaine de personnes a parcouru cette rue communément appelée la Grand'rue, au siècle dernier, en découvrant les immeubles remarquables pour leur histoire ou leur architecture. En même temps, nous avons essayé de donner quelques explications sur les noms actuels ou passés des rues et places adjacentes.

En fin de parcours, le groupe a été accueilli par Madame et Monsieur Bertrand dans leur propriété. Ils ont présenté l'ancienne chapelle de la communauté des sœurs de Saint Gildas des Bois, chapelle construite en 1861 et restaurée récemment par leurs soins.

Visite faite, deux sujets semblent mériter quelques compléments d'information. C'est le cas de la prison et de la salle d'asile.

Tout d'abord la prison, présente au beau milieu de cette rue au XIX^e siècle.

Voici un document qui décrit une maison d'arrêt, le 19 Germinal de l'an IV (8 avril 1796).

*« L'administration municipale de la commune de Beaufort
à l'administration du Département de Maine-et-Loire
Citoyens,*

En conséquence de votre arrêté du 14 Ventôse dernier, concernant les prisons nous vous faisons passer nos observations sur celle de notre cité.

Depuis vingt ans le ci-devant apanagiste a acquis d'un citoyen de notre commune la maison servant ci-devant de Maison d'arrêt, il y a dépensé 10 à 12000 livres pour en changer la distribution et la rendre propre à la nouvelle destination, elle se trouve aujourd'hui composée de deux appartements bas pour le Geolier, une petite cour et d'une cave également à son usage, d'un preaux bien aéré, de quatre chambres ou cachots au rez de chaussée et d'un pareil nombre d'appartements par haut, le tout peu vaste et solidement construit ou la salubrité et la sureté se trouvent également réunies.

Nous ne connaissons aucun autre local à désigner pour dépôt de sureté pour la police judiciaire, celui là est dans le meilleur état de réparations et ne paroît susceptible d'aucun autre emploi, nous le considerons encore comme étant d'une utilité indispensable pour le dépôt des individus que la gendarmerie transfère des villes circonvoisines dans les prisons du département ... »

Cet immeuble a, en fait, été acheté en 1779 par le frère du Roi, comte de Beaufort, dit « Monsieur » auprès de François-Charles Haran, de Beaufort. Après les transformations nécessaires, la prison avait été installée en 1783. Une chapelle, consacrée au nom de Saint-Georges le 21 mai 1785, y a été aménagée. Le cadastre Napoléonien de 1825 et le plan d'alignement des rues de la ville de 1862 montrent la prison dans la Grande rue, côté nord, près du débouché actuel de la rue Saint Benoit (voir image ci-contre).



Les anciens locaux, situés rue des Moulins, avaient été abandonnés et revendus en 1791.

Pour éclairer le texte ci-dessus, il faut préciser ce que l'on entend à l'époque par police judiciaire. Le tribunal de police est apparu dans le décret du 19-22 juillet 1791 relative à l'organisation d'une police municipale et correctionnelle. À partir de 1810, le tribunal de simple police, dont le ressort est le canton, est composé d'un juge unique, le juge de paix ; le ministère public étant représenté par le commissaire de police, le maire ou l'adjoint.

La justice de paix était installée à l'étage des halles anciennes, puis nouvelles à partir de 1841. Le premier juge de paix fut Pierre-Bernard Poupard-Mauru, vaillant révolutionnaire après avoir été sous l'Ancien-régime, conseiller du Roi à la Sénéchaussée. Il portait alors le nom de Poupard de Mauru.

La justice de paix, qui avait aussi compétence en matière civile, avec rôle de conciliation, fut sup-

primée en 1958. La prison, elle, avait perdu de son utilité dès 1879. Les deux chambres de sûreté aménagées dans la gendarmerie suffisaient.

L'immeuble a été vendu aux enchères, le 20 juillet. L'acquéreur, René Farion, y fit construire un atelier de serrurerie. C'est lui qui réalisa les grilles de fer forgé de l'église Notre-Dame.

Maintenant, quelques explications sur la salle d'asile.

Ce terme a surpris quelques participants quand il fut cité en passant devant l'ancienne école maternelle, après la visite de la chapelle.

La dite école avait son entrée sur la rue aujourd'hui nommée rue des Déportés.

Le nom de salle d'asile a été utilisé longtemps pour désigner les établissements préscolaires. À l'origine, ils ont été créés essentiellement pour offrir des garderies aux mères qui travaillaient dans les usines ou aux champs.

Administrées par le ministère de l'Instruction publique, à partir de 1836, une ordonnance de 1837 les définit comme « *des établissements charitables où les enfants des deux sexes peuvent être admis pour recevoir les soins de surveillance maternelle et de première éducation que leur âge réclame* ».

Le nom d'école maternelle apparaît officiellement en 1881, mais on continue d'« *envoyer son enfant à l'asile* ».

À Beaufort, la municipalité entreprend un projet de construction de salle d'asile dans les années 1850.

Les architectes Bonnet et Duvêtre, chargés par ailleurs de la construction de l'Hôtel-de-Ville déposent, le 12 janvier 1859, un dossier de construction de salle d'asile, sur un terrain joignant la Grande rue, au nord et la rue de l'ancien cimetière, au sud, avec entrée de ce côté, pour une meilleure exposition et une sortie à l'écart de la circulation.

Sur le terrain qui appartient encore à Leproust Eugène et François Narcisse Champion, entre les propriétés des sœurs et de Lebreton d'Avrillé, il existe deux constructions dont l'accès est sur la Grande rue. On les utilisera pour loger les instituteurs.

L'adjudication des travaux, le 12 mars 1860, retient la proposition de M. Dolivet pour un montant de 13 602,07 fr.

L'achat du terrain par la commune est signé le 24 juin 1860. Petite difficulté, néanmoins, M. Leproust ne veut plus quitter les lieux. La municipalité a dû recourir au juge de paix.

En fin de travaux, constaté le 26 décembre 1862, le montant à payer ressort à 28 066,67 fr.

Le projet a dû évoluer entre la date de l'adjudication et la fin des travaux.

Le 13 octobre 2018

Jean-Marie Schio